



KERING



guide

DE L'ACTIONNAIRE

2024

Kering en bref

Message du Président	p. 1
Profil du Groupe	p. 2
Chiffres clés	p. 3
Gouvernement d'entreprise	p. 5

Kering en bourse

L'action Kering	p. 7
Le capital	p. 8
Le dividende	p. 8

Kering en pratique

Modalités de détention	p. 9
Ordres de bourse	p. 10
Fiscalité	p. 11
Assemblée générale	p. 12
Nos publications	p. 13
Agenda et contacts	p. 14



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition la dixième édition de notre Guide de l'actionnaire, conçu pour vous aider dans vos démarches en tant qu'actionnaire de Kering.

Au cours d'une année 2023 difficile pour le Groupe, nous avons renforcé notre organisation et pris des mesures décisives pour accroître encore davantage la visibilité et l'exclusivité de nos Maisons. Nous nous attachons à redynamiser Gucci, en nous appuyant sur l'alliance unique d'artisanat, d'héritage italien et de modernité qui caractérise cette Maison iconique. Le lancement de Kering Beauté et l'acquisition de Creed, Maison historique de haute parfumerie, nous permettront de prendre notre part d'un marché en croissance constante. Dans un environnement qui demeure incertain en ce début d'année 2024, notre investissement continu dans nos Maisons pèsera à court terme sur nos résultats.

L'expérience acquise lors de la dernière décennie a permis le développement remarquable du Groupe et nous rend confiants quant à la réalisation de nos ambitions tout en continuant de façonner, avec votre soutien, le luxe de demain.

Je vous remercie, chers actionnaires, de votre confiance et de votre fidélité.

François-Henri Pinault
Président-Directeur général


PROFIL DU GROUPE

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie et la Joaillerie.

En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable.

Notre vision :

**mettre la créativité au service d'un Luxe
qui allie héritage et audace.**

C'est le sens de notre signature :
Empowering Imagination.

Et c'est le moteur de notre ambition :
être le Groupe de Luxe le plus influent au monde en matière
de créativité, de développement durable et de performance
économique de long terme.

Kering se prononce « *caring* ».

Bien davantage qu'une simple allusion, c'est ce qui donne sens
à toutes nos actions et c'est ainsi que nous concevons et construisons
nos relations avec nos Maisons, nos collaborateurs, nos clients
et nos parties prenantes en général.

Un ensemble de Maisons combinant identité
singulière et tradition d'excellence

GUCCI

SAINT LAURENT

BOTTEGA VENETA

BALENCIAGA

M@QUEEN

Brioni

BOUCHERON
PARIS DEPUIS 1858

Pomellato

DoDo

qeelin

GINORI
1735
ITALIA

KERING
EYEWEAR


KERING
BEAUTÉ


CHIFFRES CLÉS 2023

Groupe

Chiffre d'affaires
19 566 M€
 - 4 %
 en publié par rapport à 2022
 - 2 %
 en comparable par rapport à 2022

Résultat opérationnel courant
4 746 M€
 - 15 %
 par rapport à 2022
24,3 %
 marge opérationnelle courante

Résultat net part du Groupe
2 983 M€
 Dividende par action
14 €

Cash-flow libre opérationnel
1 983 M€
 Cash-flow libre opérationnel
hors acquisitions et cessions d'actifs immobiliers stratégiques
3 321 M€

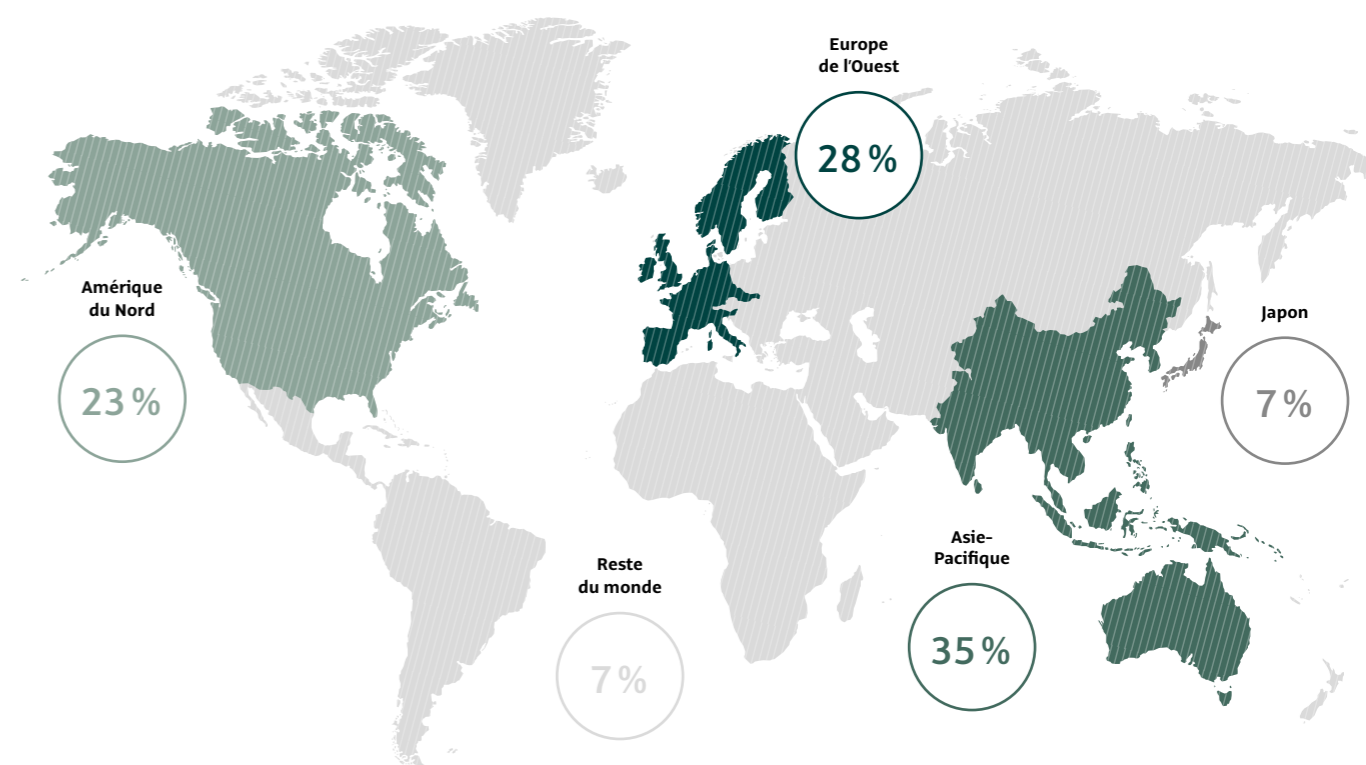
48 964
 employés
au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾

- 58 %
 d'empreinte environnementale
(intensité EP&L 2015-2023)

57 %
 des managers
 sont des femmes

CDP Triple A List
 Climate — Water — Forests

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique
(en pourcentage du chiffre d'affaires total)



1 — 46 014 ETP moyen en 2023.

CHIFFRES CLÉS 2023

Chiffre d'affaires
19 566 M€

Résultat opérationnel courant
4 746 M€

Répartition du chiffre d'affaires
par segment

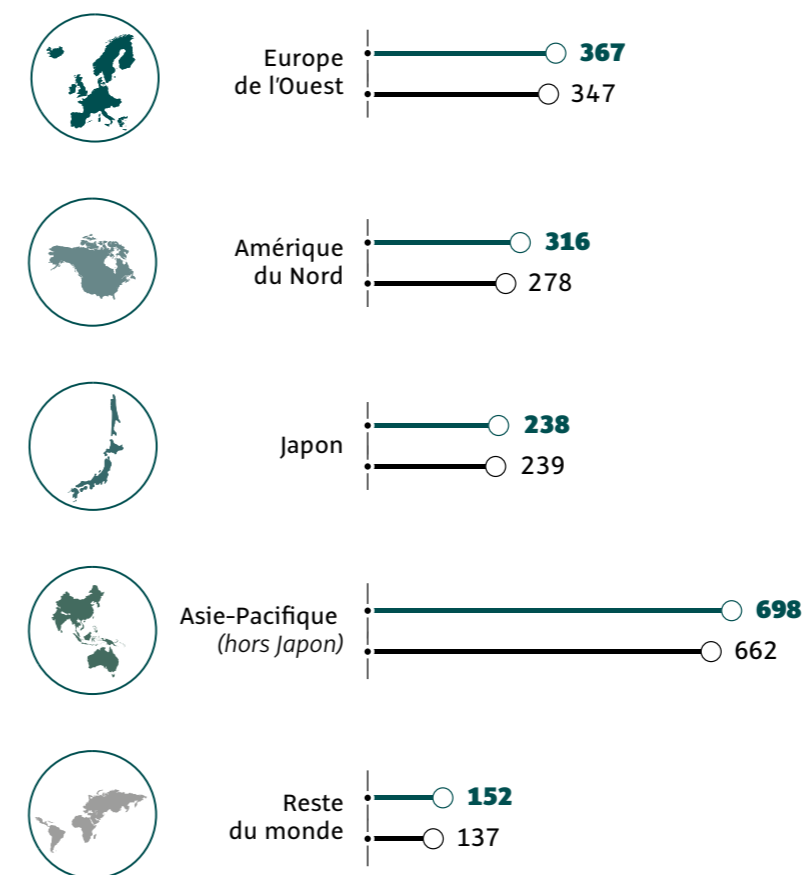
(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	Variation comparable ¹
Gucci	9 873	10 487	- 6 %	- 2 %
Yves Saint Laurent	3 179	3 300	- 4 %	- 1 %
Bottega Veneta	1 645	1 740	- 5 %	- 2 %
Autres Maisons	3 514	3 874	- 9 %	- 8 %
Kering Eyewear et Corporate	1 568	1 139	+ 38 %	+ 11 %
Éliminations	(213)	(189)	n.a.	n.a.
GROUPE	19 566	20 351	- 4 %	- 2 %

¹ — À périmètre et taux de change comparables.
La définition de la croissance comparable est présentée en page 88 du Document d'enregistrement universel 2023.

Répartition du résultat
opérationnel courant
par segment

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
Gucci	3 264	3 732	- 13 %
Yves Saint Laurent	969	1 019	- 5 %
Bottega Veneta	312	366	- 15 %
Autres Maisons	212	558	- 62 %
Kering Eyewear et Corporate	(7)	(88)	+ 92 %
Éliminations	(4)	2	n.a.
GROUPE	4 746	5 589	- 15 %
Taux de marge opérationnelle courante (en % du chiffre d'affaires)	24,3 %	27,5 %	- 3,2 pts

Nombre de magasins gérés en propre
par zone géographique



1 771

Total au 31 décembre 2023

1 663

Total au 31 décembre 2022

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Kering est une société anonyme, conduite par un Conseil d'administration, qui a opté pour l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général. La société se réfère au code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration

Principale instance de gouvernance de Kering, le Conseil d'administration est nommé par les actionnaires. Il détermine la stratégie du Groupe et veille à sa mise en œuvre. Le Conseil est composé d'administrateurs d'expérience large et diversifiée, avec une dimension internationale. Le Conseil d'administration a mis en place quatre comités spécialisés chargés de l'assister : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations, le Comité des nominations et de la gouvernance, et le Comité de développement durable.

Composition du Conseil d'administration

(au 26 avril 2024)

François-Henri Pinault

Président du Conseil d'administration et Directeur général

Administrateurs indépendants¹ :

Véronique Weill,
Administratrice référente

Dominique D'Hinnin
Serge Weinberg
Giovanna Melandri
Maureen Chiquet
Yonca Dervisoglu
Rachel Duan

Administrateurs :

Jean-Pierre Denis,
Réfèrent climat

Financière Pinault,
représentée par Héroïse Temple-Boyer

Baudouin Prot

Administrateurs représentant les salariés :

Concetta Battaglia
Vincent Schaal

13 Administrateurs : 64 % d'indépendants et 55 % de femmes¹



François-Henri Pinault
Président-Directeur
général



Véronique Weill
Administratrice référente
et Présidente du Comité
des rémunérations



Dominique D'Hinnin
Président
du Comité d'audit



Giovanna Melandri
Présidente du Comité de
développement durable



Serge Weinberg
Président du Comité
des nominations
et de la gouvernance



Maureen Chiquet



Yonca Dervisoglu



Rachel Duan



Jean-Pierre Denis
Réfèrent climat



Financière Pinault
représentée par
Héroïse Temple-Boyer



Baudouin Prot



Concetta Battaglia
Administratrice représentant
les salariés



Vincent Schaal,
Administrateur représentant
les salariés

¹ — Hors Administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il compte treize membres
(au 2 avril 2024)



François-Henri Pinault
Président-Directeur général



Francesca Bellettini
Directrice générale adjointe - développement des Maisons
Présidente-Directrice générale
d'Yves Saint Laurent



Jean-Marc Duplaix
Directeur général adjoint -
opérations et finances



Grégory Boutté
Directeur du digital et de la relation client



Cédric Charbit
Président-Directeur général de Balenciaga



Raffaella Cornaggia
Directrice générale de Kering Beauté



Marie-Claire Daveu
Directrice du Développement durable
et des affaires institutionnelles



Mélanie Flouquet
Directrice de la Stratégie



Béatrice Lazat
Directrice des Ressources humaines



Jean-François Palus
Président-Directeur général de Gucci



Armelle Poulou
Directrice financière



Bartolomeo Rongone
Directeur général de Bottega Veneta



Roberto Vedovotto
Président-Directeur général de Kering Eyewear

L'ACTION KERING

La capitalisation boursière de Kering est est de 49 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment A
Date d'introduction	25 octobre 1988 (sur le Second Marché)
Principaux indices	CAC 40 (depuis le 9 février 1995) EURO STOXX 50 (depuis le 24 septembre 2018) CAC 40 ESG (depuis le 22 mars 2021)
Nombre d'actions	123 420 778 au 31 décembre 2023
Codes	ISIN : FR 0000121485 Reuters : PRTP.PA Bloomberg : KER:FP
Banque dépositaire	Société Générale Securities Services

Données boursières

	2023	2022	2021
Cours ¹ le + haut (en euros)	600,0	740,8	792,1
Cours ¹ le + bas (en euros)	382,0	442,5	522,3
Cours ¹ au 31 décembre (en euros)	399,0	475,5	706,9
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	49 245	58 996	88 145
Nombre d'actions au 31 décembre	123 420 778	124 070 778	124 692 916

1 — Cours de clôture.

Source : Euronext.

Performance de l'action Kering

Évolution du cours de Kering du 1^{er} janvier 2023 au 16 avril 2024.



Source : Euronext.

L'année 2023 a été marquée par un environnement macroéconomique et géopolitique difficile. Le recul de l'inflation a toutefois ouvert la perspective de baisses des taux d'intérêt cette année.

Les marchés ont connu une hausse globale, principalement grâce à une bonne performance en fin d'année.

Après deux années de forte croissance, le secteur du luxe a connu une forme de normalisation progressive, avec certains segments de la clientèle plus affectés par le contexte inflationniste. Ce ralentissement a mené à une polarisation des performances des entreprises du luxe, en matière opérationnelle et par conséquent, boursière.

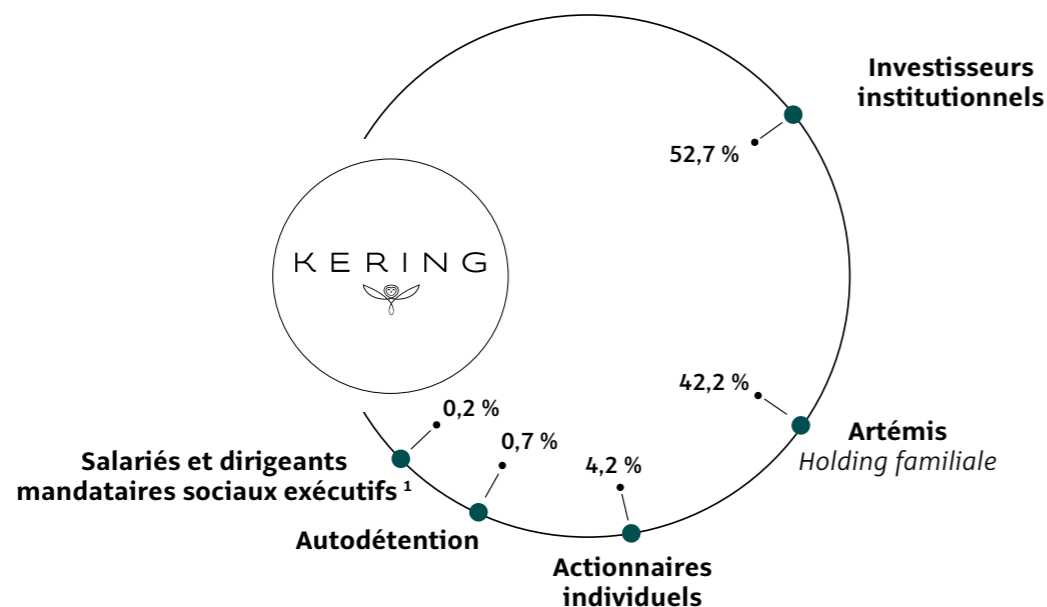
Compte tenu de performances opérationnelles en retrait, Kering a conséquemment sous-performé en bourse. Nous sommes attendus sur une amélioration de ces performances opérationnelles, c'est notre ambition et nous mettons en œuvre tous les moyens pour y parvenir.

LE CAPITAL

Le capital social de Kering au 31 décembre 2023 est constitué de 123 420 778 actions d'une valeur nominale de 4 euros.

Au 31 décembre 2023, les actionnaires individuels détiennent 4,2 % du capital du Groupe. Les investisseurs institutionnels représentent 52,7 % du capital, dont 6,8 % détenus par des gestions françaises et 45,9 % par des gestions internationales. Au sein de ces investisseurs institutionnels internationaux, les actionnaires nord-américains détiennent 19,9 % du capital et les actionnaires britanniques 11,2 % du capital. L'Europe continentale (hors France) représente 7,9 % du capital, dont notamment la Suisse (1,4 %), l'Allemagne (1,3 %) et la Norvège (1,3 %). Les actionnaires de la région Asie-Pacifique représentent 3,1 % du capital.

Répartition du capital au 31 décembre 2023 (chiffres arrondis)



Source : identification actionnaires au 31 décembre 2023.

1 — Incluant le FCPE Kering.

LE DIVIDENDE

L'Assemblée générale du 25 avril 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 14,00 € par action au titre de l'exercice 2023. Un acompte sur dividende de 4,50 € par action a été mis en paiement le 17 janvier 2024, et le solde du dividende de 9,50 € sera mis en paiement le 6 mai 2024.

Pour percevoir le dividende, il faut être détenteur d'au moins une action Kering la veille au soir de la date de versement (arrêté des positions). Le dividende est versé automatiquement, sans démarche spécifique de la part des actionnaires.

Solde du dividende - Calendrier

2 mai 2024
détachement du coupon

3 mai 2024 (soir)
arrêté des positions

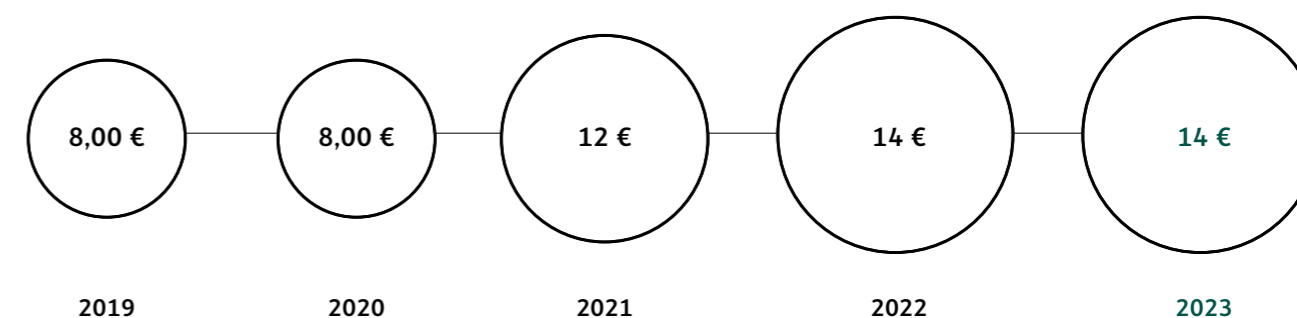
6 mai 2024
mise en paiement

— **Actionnaire au nominatif administré ou au porteur**, c'est votre intermédiaire financier qui crédite directement votre compte en fonction du nombre d'actions que vous détenez.

— **Actionnaire au nominatif pur**, Société Générale Securities Services procède à un virement sur votre compte bancaire le jour même de la date de mise en paiement du dividende.

Évolution du dividende

par action au titre de l'exercice



MODALITÉS DE DÉTENTION

Les actions Kering peuvent être détenues selon trois modes : au nominatif pur, au nominatif administré ou au porteur.

Les modes de détention

Nominatif pur

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte nominatif à la Société Générale Securities Services, qui en assure la gestion.

Nominatif administré

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un registre auprès de Société Générale Securities Services, mais c'est votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

Au porteur

Vous n'êtes pas connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte-titres, tenu par votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

Quels sont les avantages du nominatif ?

Une information personnalisée

Envoi direct par Kering de la Lettre aux actionnaires (éditée deux fois par an), de la convocation à l'Assemblée générale et de toute information concernant les opérations sur titres.

Un droit de vote double

est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis au moins deux ans.

Accès facilité à l'Assemblée générale

Aucune formalité préalable attestant de l'enregistrement des titres sur un compte-titres et envoi de la carte d'admission sur demande.

Une action suffit

pour ouvrir un compte-titres au nominatif.

Quels sont les avantages du nominatif pur ?

La gratuité de la gestion

Les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droits de garde ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres :

- conversion des titres au porteur, transfert de titres,
- traitement des dossiers juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
- traitement des opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
- paiement des dividendes.

La garantie d'une information personnalisée

avec un accès direct à Société Générale Securities Services :

- avis de convocation, formulaire unique de demande de carte d'admission/procuration/vote par correspondance et documents d'information légale,
- information téléphonique sur la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières, l'organisation des Assemblées générales. Les opérateurs du Centre de relation client Nomilia de Société Générale Securities Services sont disponibles pour répondre à l'ensemble des questions relatives aux comptes des actionnaires au nominatif du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (heure de Paris) au 02 51 85 67 89 et un serveur vocal interactif est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un site internet dédié

à la gestion de votre compte :

www.sharinbox.societegenerale.com.

Il vous offre les fonctionnalités suivantes :

- un accès à vos données personnelles,
- une consultation détaillée et valorisée de vos avoirs,
- des informations ponctuelles de l'émetteur,
- un espace « Documentation en ligne »,
- un espace « Vos relevés »,
- la possibilité d'effectuer en ligne des achats ou des ventes d'actions,
- le suivi de vos opérations en cours,
- la possibilité de recevoir par courriel votre convocation aux Assemblées générales (e-convocation),
- la possibilité de voter avant l'Assemblée générale ou de demander une carte d'admission,
- la possibilité de demander en ligne la dispense d'acompte d'impôt sur le revenu.

Comment inscrire mes titres au nominatif pur ?

Il suffit que vous adressiez à votre intermédiaire financier le formulaire de transfert de vos titres, téléchargeable sur [kering.com/rubrique Finance](http://kering.com/rubrique_Finance) > Être actionnaire. Le formulaire peut aussi vous être envoyé sur simple demande auprès de Société Générale Securities Services ou du Service Actionnaires de Kering. Votre intermédiaire financier se mettra alors directement en contact avec Société Générale Securities Services pour livrer les actions correspondantes et nous communiquer vos coordonnées.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Société Générale Securities Services
SGSS/SBO/ISS/CLI
32 rue du champ de tir – CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 – France
Tél. : 02 51 85 67 89
(du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00)

Synthèse des caractéristiques des différents modes de détention

	Actionnaires au nominatif		Actionnaires au porteur
	Pur	Administré	
Qui tient mon compte-titres ?	Société Générale Securities Services assure la gestion de votre compte-titres pour le compte de Kering	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres et transmet à Société Générale Securities Services les informations relatives à vos actions	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres
À qui dois-je adresser mes ordres d'achat ou de vente ?	Société Générale Securities Services	Votre intermédiaire financier	
Quels sont les frais de garde et de gestion ?	Gratuits	Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier	
Et pour ma déclaration fiscale annuelle ?	Société Générale Securities Services vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations intervenues sur vos actions Kering dans l'année écoulée	Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres	
Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?	Non	Oui	Oui
Comment suis-je convoqué à l'Assemblée générale ?	L'ensemble des documents nécessaires pour participer à l'Assemblée générale vous est envoyé automatiquement, sous forme papier ou sous forme électronique si vous optez pour l'e-convocation		Vous n'êtes pas convoqué automatiquement et devez vous informer de la date de l'Assemblée générale par les moyens publics
Que dois-je présenter pour être admis à l'Assemblée générale ?	Votre carte d'admission ou votre pièce d'identité		Votre carte d'admission ou l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et votre pièce d'identité
Quels sont mes droits de vote à l'Assemblée générale ?	Un droit de vote double est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis deux ans au moins		Une voix par action
Comment recevoir les documents relatifs à mes actions ?	Ils vous sont envoyés automatiquement par Société Générale Securities Services		Ils vous sont envoyés automatiquement par votre intermédiaire financier, teneur de compte

ORDRES DE BOURSE

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour acheter et vendre des actions Kering.

Comment acheter et vendre des actions Kering ?

En tant que particulier, vous n'êtes pas habilité à intervenir sur le marché. Il est donc nécessaire de transmettre vos ordres à un intermédiaire financier.

À qui s'adresser ?

Actionnaire au nominatif pur

Kering a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres au nominatif pur de ses actionnaires. Vos ordres sont donc à transmettre à Société Générale Securities Services *via* le site internet dédié ou en contactant le centre de relation client Nomilia (voir page 14).

Actionnaire au nominatif administré ou au porteur

Adressez-vous à votre intermédiaire financier, qui se chargera de l'exécution de l'ordre, de la tenue de votre compte et de l'envoi d'un avis d'opéré stipulant l'exécution de l'ordre de bourse.

Comment passer un ordre ?

Tout ordre transmis devra comporter :

- le sens de l'opération : achat ou vente,
 - le code ISIN de Kering : FR 0000121485,
 - la quantité de titres à négocier,
 - le type d'ordre (qui fixe les conditions de prix),
 - la validité de l'ordre (qui détermine sa durée maximum de présentation au marché).
 - « Jour » : l'ordre ne peut être exécuté que pendant la journée en cours.
 - « Mois » : l'ordre restera présent sur le marché jusqu'à la fin du mois calendaire considéré au cours duquel il a été reçu.
 - « À date déterminée » : sauf exécution ou annulation par le titulaire du compte, l'ordre restera présent sur le marché jusqu'au jour indiqué ou au jour de bourse précédent, si la date indiquée n'est pas un jour d'ouverture de la bourse. La validité de l'ordre à date déterminée ne peut être supérieure à 2 mois calendaires.
- En l'absence de précision, tout ordre sera enregistré comme « Mois ».

Les principaux types d'ordre

	Descriptif	Avantages	Inconvénients
L'ordre à cours limité	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres avec une condition de prix. À l'achat, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est inférieur ou égal au prix fixé. À la vente, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est supérieur ou égal au prix fixé.	Maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.	L'exécution peut être partielle.
L'ordre à la meilleure limite	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres au meilleur prix lors de sa transmission sur le marché, sans limite. Une fois le prix fixé, l'ordre devient un ordre à cours limité sur cette valeur, à l'achat comme à la vente.	Obtention du meilleur prix.	L'exécution peut être partielle. Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.
L'ordre au marché	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres sans limite de prix.	Exécution totale car prioritaire.	Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.

FISCALITÉ

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et ne se substituent pas à un examen de chaque situation particulière. Il vous appartient de vous informer auprès de votre conseiller habituel sur le traitement fiscal et social de vos actions.

Fiscalité en vigueur applicable aux dividendes

sur les dividendes perçus par un résident en France, applicable aux distributions mises en paiement en 2024 (hors PEA)

Les dividendes sont soumis aux prélèvements sociaux en vigueur et à l'impôt sur le revenu, au taux forfaitaire unique (PFU) de 30 %, sauf option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

— **12,8 %** : prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)

Le PFNL de 12,8 % s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré. S'il excède l'impôt sur le revenu dû, l'excédent est restitué. En pratique, l'alignement des taux du PFU et du PFNL revient à s'acquitter de l'imposition à la source.

— **17,2 %** : prélèvements sociaux

Le montant brut des revenus distribués par Kering sera également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %. Ces prélèvements sociaux ne sont pas déductibles des revenus soumis au PFU.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal, dont le revenu fiscal de référence est inférieur aux montants mentionnés ci-dessous, peuvent demander à être dispensées de l'acompte.

Taux de PFNL applicable pour les dividendes

12,8 %

Seuil de dispense de paiement du prélèvement

Revenu fiscal de référence inférieur à 50 000 € pour une personne seule et à 75 000 € pour une personne soumise à une imposition commune

Les personnes remplissant les conditions de **dispense de l'acompte** doivent adresser chaque année la demande de dispense d'acompte à Société Générale Securities Services ou à leur intermédiaire financier.

Pour les actionnaires au nominatif pur, la demande de dispense d'acompte doit être adressée chaque année à Société Générale Securities Services, avant le 30 novembre de l'année précédant celle de la perception des revenus (cette demande peut être faite en ligne via le site Sharinbox).

Imposition de la plus-value de cession de mes actions (hors PEA)

La plus-value de cession se calcule au moment de la vente des actions. Elle est égale à la différence entre leur prix de vente et leur prix d'achat, multipliée par le nombre d'actions vendues.

Les plus-values sont, en principe, soumises au PFU au taux de 12,8 %.

Les gains nets de cession d'actions sont soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %. Ces prélèvements sociaux ne sont pas déductibles du revenu imposable soumis au PFU. Pour les gains nets de cession d'actions soumis sur option au barème progressif de l'impôt, la contribution sociale généralisée (CSG) est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu global imposable l'année de son paiement.

Les contribuables qui perçoivent des revenus de capitaux mobiliers ou des plus-values entrant dans le champ d'application du PFU peuvent, sur option expresse et irrévocable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. Elle est exercée en principe chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus. Toutefois, les contribuables qui n'ont pas opté pour l'imposition au barème peuvent également faire l'option en formulant une demande à leur service ou depuis leur espace sécurisé sur <https://www.impots.gouv.fr/accueil/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cet événement annuel constitue une occasion unique de s'informer des résultats et de participer aux décisions importantes du Groupe.



L'Assemblée générale se tient avec la présence physique des actionnaires

Qui peut participer ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit d'assister à l'Assemblée générale (dès lors que celui-ci détient au moins une action, au plus tard le deuxième jour ouvré avant l'Assemblée générale).

Seuls les actionnaires munis d'une carte d'admission ou d'une attestation de participation accompagnée d'une pièce d'identité sont admis à l'Assemblée générale.

Comment y assister ?

Pour assister personnellement à l'Assemblée générale, vous faire représenter ou voter, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

— Si vous êtes **actionnaire au nominatif** :

vos titres doivent être inscrits en compte nominatif au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

— Si vous êtes **actionnaire au porteur** :

vous devez faire établir, par l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos actions au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent participer à distance en donnant procuration, en votant par correspondance ou en votant par internet (plateforme VOTACCESS).

L'Assemblée générale est retransmise en direct et en différé sur le site internet, www.kering.com.

Vous n'avez pas reçu votre carte d'admission à temps pour l'Assemblée générale ?

Actionnaire au nominatif : présentez simplement votre justificatif d'identité.

Actionnaire au porteur : présentez votre justificatif d'identité et l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

Les démarches pour participer à l'Assemblée générale, donner procuration ou voter par correspondance

	Par voie postale	Par internet (plateforme VOTACCESS)
Actionnaire au nominatif	<ol style="list-style-type: none"> 1 — Complétez le formulaire unique joint à la brochure de convocation (pour obtenir une carte d'admission, voter ou donner pouvoir). 2 — Dated et signez en bas du formulaire. 3 — Renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe T fournie par Société Générale Securities Services. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 — Rendez-vous sur www.sharinbox.societegenerale.com En cas de première connexion, activez votre compte sharinbox by SG Markets en renseignant le code d'accès et le mot de passe transmis par Société Générale Securities Services. Vous devrez également définir les modalités de votre seconde authentification de sécurité, en suivant la procédure indiquée à l'écran. Si vous avez déjà activé votre compte sharinbox by SG Markets, connectez-vous en renseignant l'e-mail de connexion que vous avez défini lors de l'activation de votre compte et votre mot de passe, puis procéder à votre seconde authentification de sécurité selon la modalité que vous aurez choisie lors de l'activation de votre compte. 2 — Vous accédez ainsi à la plateforme VOTACCESS. 3 — Suivez les instructions pour imprimer votre carte d'admission, voter ou donner pouvoir.
Actionnaire au porteur	<p>Si votre intermédiaire financier a adhéré à VOTACCESS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 — Connectez-vous sur le portail de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. 2 — Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Kering. 3 — Suivez les instructions afin d'accéder à la plateforme. <p>Si votre intermédiaire financier n'a pas adhéré à VOTACCESS :</p> <p>Demander une carte d'admission Votre demande doit être adressée à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering. Celui-ci doit transmettre une attestation de participation à Société Générale Securities Services et demander qu'une carte vous soit adressée.</p> <p>Voter par procuration ou par correspondance Vous devez demander le formulaire unique de procuration/ vote par correspondance à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering et le lui renvoyer complété ; celui-ci le transmettra à Société Générale Securities Services, accompagné de l'attestation de participation.</p>	

En cas de question,

les actionnaires peuvent contacter le Centre de Relation Client Nomilia de Société Générale Securities Services disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (heure de Paris) au numéro de téléphone suivant : 02 51 85 67 89.

Conformément à la réglementation en vigueur

— Si vous avez déjà exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée générale, vous ne pourrez plus choisir un autre mode de participation.



Opter pour l'e-convocation

Kering propose à ses actionnaires au nominatif d'être e-convoqués, c'est-à-dire de recevoir leur dossier de convocation aux Assemblées générales par courriel.

Choisir l'e-convocation, c'est choisir une modalité de convocation simple, rapide, sécurisée et économique. Vous contribuez ainsi à préserver l'environnement par la réduction de notre impact carbone en évitant l'impression et l'envoi de dossiers de convocation papier par voie postale.

Pour opter pour l'e-convocation à compter des Assemblées générales postérieures à celle du 25 avril 2024, il vous suffit de vous connecter directement à la rubrique « mes e-services » du site actionnaire : www.sharinbox.societegenerale.com.

NOS PUBLICATIONS

Tout au long de l'année, Kering met à votre disposition de nombreuses publications vous permettant de suivre les résultats financiers du Groupe, ainsi que ses engagements, sa stratégie et son actualité.

Publications institutionnelles



Document d'enregistrement universel



Rapport d'activité (version e-accessible)

Publications actionnaires



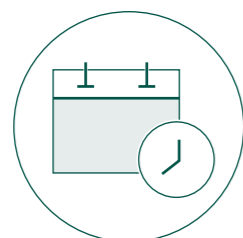
Guide de l'actionnaire



Lettre aux actionnaires

Un espace dédié www.kering.com

La rubrique Finance du site Internet www.kering.com rassemble l'ensemble des informations et publications susceptibles de vous intéresser, telles que l'évolution du cours de l'action, les communiqués de presse, les principaux documents légaux et enfin, les démarches liées à la gestion de vos actions. Vous avez la possibilité de vous abonner aux alertes Presse et/ou Finance pour suivre en temps réel l'actualité du Groupe.


AGENDA 2024
**23 avril 2024**

Publication du Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2024

25 avril 2024

Assemblée générale

6 mai 2024

Versement du solde du dividende de l'exercice 2023

24 juillet 2024

Publication des Résultats semestriels

octobre 2024

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre

CONTACTS

Pour toute demande concernant la gestion de vos comptes au nominatif pur¹, Société Générale Securities Services est votre interlocuteur unique.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter :

Société Générale Securities Services

SGSS/SBO/ISS/CLI

32 rue du champ de tir - CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 – France

Tél. : 02 51 85 67 89

(du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00)

Kering

Service Relations Actionnaires

40 rue de Sèvres
75007 Paris

Tél. : 01 45 64 65 64

E-mail : actionnaire@kering.com

1 — Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte reste votre interlocuteur.


Kering — Société anonyme au capital de 493 683 112 euros

Siège social : 40 rue de Sèvres – 75007 Paris, France

552 075 020 RCS Paris

Tél. : 01 45 64 61 00

www.kering.com

Création et réalisation :  Communication

Crédits photos : © Eric Sander, Carole Bellaïche, Miguel Sandinha, Marthe Lemelle, Marie Hamel,

Jean-Luc Perreard, Benoît Peverelli, Jean-François Robert/ Moods, © Vittorio Zunino Celotto - Getty Image.

Ce guide de l'actionnaire est publié par la Direction de la Communication Financière de Kering.

Rédaction du document achevée le 29 avril 2024.

Empowering Imagination